

PROVINCE OF QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) et par visioconférence le lundi 16 janvier 2023 à 12 h 15.

Sont présents : Paolo Galati, président; Donna Anber, Barbara Barrasso et Bob Pellerin, commissaires; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Également présents : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications; Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles; et Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport.

Présents par visioconférence : Melissa Wall, commissaire et vice-présidente; Anick Brunet, James Di Sano et Olivia Landry, commissaires; et Chloée Alary, Tara Anderson et Stéphane Henley, commissaires-parents.

Également présents par visioconférence : Eloïse Robichaud, directrice adjointe par intérim du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications; Lucian Iordache, coordonnateur des projets d'investissement; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absents : Karla Abraham Di Francesco et Vincent Cammisano, commissaires.

Le président souhaite à tout le monde la bienvenue à cette séance extraordinaire ainsi qu'une bonne année.

Le président ouvre la séance et obtient confirmation du quorum auprès de la secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications.

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications constate le quorum et confirme que toutes les obligations légales pour la tenue de la présente séance ont été respectées.

HEURE : 12 h 18

1.0 Ouverture de la séance

1.1 Reconnaissance du territoire

J'aimerais rendre hommage à l'existence des Premières Nations en reconnaissant que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier se trouve sur le territoire traditionnel de la Nation kaniien'keha:ka ou Nation mohawk.

Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la Nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration, nous honorons notre relation avec les communautés autochtones et respectons l'histoire, la culture et la langue des premiers peuples du Canada.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

CC-230116-CA-0065

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil des commissaires contenu au document n° CC-SWLSB-2023/01/16-CA-001 soit adopté sans modification.

Adoptée à l'unanimité

3.0 Transactions confidentielles

Transactions
confidentielles

ATTENDU QUE deux (2) transactions confidentielles ont été négociées par les parties en cause dans le dossier de la Cour n° [REDACTED];

CC-230116-CA-0066

ATTENDU QUE les éléments essentiels des deux transactions ont été présentés par la secrétaire générale aux membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la secrétaire générale à signer, au nom de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, les deux (2) transactions confidentielles contenues dans le dossier de la Cour n° [REDACTED].

Adoptée à l'unanimité

4.0 Ressources matérielles et transport

4.1 Entente – Ville de Laval et école primaire Terry-Fox

En raison d'un conflit d'intérêts, le président cède son fauteuil à la vice-présidente et quitte la séance.

HEURE : 12 h 21

Entente

ATTENDU QUE la Ville de Laval (la « Ville ») a procédé à l'aménagement d'un trottoir derrière l'école primaire Terry-Fox afin de permettre aux élèves dont le transport est assuré par les parents de passer par la cour d'école pour avoir accès à l'établissement à l'arrivée et au départ;

Ville de Laval et
école primaire Terry-Fox

ATTENDU QUE les deux parties ont convenu que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier serait responsable de l'entretien courant dudit trottoir (enlèvement de la neige, des branches, des débris et de tout autre objet risquant de nuire à son utilisation ou à la sécurité des usagers), alors que la Ville serait responsable de son entretien structurel;

CC-230116-MR-0067

ATTENDU QUE les parties souhaitent conclure une entente qui prendrait fin le 31 décembre 2039, avec la possibilité de résilier celle-ci si l'une ou l'autre partie ne respectait pas ses obligations contractuelles;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la conclusion d'une entente avec la Ville de Laval pour l'utilisation du trottoir en échange de son entretien courant;

ET QUE la direction générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette entente, y compris tous les avenants.

Adoptée à l'unanimité

Le président réintègre la séance et reprend son fauteuil.

HEURE : 12 h 23

4.2 Engagement d'un entrepreneur – rénovation des blocs sanitaires – école primaire Laurentia

Engagement d'un
entrepreneur

ATTENDU la nécessité de rénover les blocs sanitaires de l'école primaire Laurentia;

Rénovation des
blocs sanitaires

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 22-158-01 concernant la rénovation des blocs sanitaires de l'école primaire Laurentia et l'ouverture, le 22 décembre 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

École primaire Laurentia

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

CC-230116-MR-0068

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour la rénovation des blocs sanitaires de l'école primaire Laurentia à l'entreprise Les Entreprises Dominic Payette Itée, au coût total de 398 419,00 \$, avant les taxes, ou 425 857,12 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4.3 Engagement d'un entrepreneur – rénovation des blocs sanitaires – école primaire Mountainview

Engagement d'un entrepreneur

ATTENDU la nécessité de rénover les blocs sanitaires et le deuxième étage, y compris les salles de classe et les corridors, de l'école primaire Mountainview;

Rénovation des blocs sanitaires

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public no 22-163-01 concernant ce projet de rénovation à l'école primaire Mountainview et l'ouverture, le 12 décembre 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

École primaire Mountainview

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

CC-230116-MR-0069

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour la rénovation des blocs sanitaires et du deuxième étage de l'école primaire Mountainview à l'entreprise Jomaco inc., au coût total de 1 086 500,00 \$, avant les taxes, ou 1 161 324,54 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4.4 Engagement d'un entrepreneur – installation de salles de classe modulaires – école primaire Mountainview

Engagement d'un entrepreneur

ATTENDU la nécessité d'installer des salles de classe temporaires à l'école primaire Mountainview en raison de sa capacité d'accueil limitée;

Installation de salles de classe modulaires

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public no 22-163-02 concernant la location et l'installation de quatre salles de classe modulaires à l'école primaire Mountainview et l'ouverture, le 22 décembre 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

École primaire Mountainview

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

CC-230116-MR-0070

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de location et d'installation de quatre salles de classe modulaires à l'école primaire Mountainview à l'entreprise SMS-Dion inc., au coût total de 2 100 000,00 \$, avant les taxes, ou 2 244 621,75 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4.5 Engagement d'un entrepreneur – rénovation du système de ventilation – école primaire Twin Oaks

Engagement d'un entrepreneur ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 22-174-01 concernant le remplacement d'un système de ventilation et d'autres travaux de rénovation à l'école primaire Twin Oaks;

Rénovation du système de ventilation ATTENDU QUE le soumissionnaire conforme le plus bas a présenté une soumission de 4 199 000,00 \$;

École primaire Twin Oaks ATTENDU QU'il est recommandé par le directeur du Service des ressources matérielles et du transport de ne pas procéder à l'octroi du contrat suivant l'ouverture des soumissions reçues pour le projet, car les coûts dépassent la valeur marchande estimée pour un projet de cette nature;

CC-230116-MR-0071

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ne procède pas à l'octroi du contrat pour le remplacement du système de ventilation à l'école primaire Twin Oaks suivant la publication de l'appel d'offres public n° 22-174-01;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document nécessaire à cet égard.

Adoptée à l'unanimité

4.6 Honoraires professionnels

4.6.1 Rénovation du système de ventilation – école primaire Twin Oaks

En réponse à une question de la vice-présidente, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport précise que lors de la planification d'un projet, l'estimation des honoraires professionnels se veut la plus précise possible, mais comme une firme ne peut faire une estimation de ce qu'elle ne peut voir à travers les murs, il en ressort souvent des frais plus élevés.

Honoraires professionnels ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210623-MR-0144 et le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-210820-MR-0007 approuvant la liste des firmes professionnelles retenues pour réaliser des projets de rénovation au cours des trois prochaines années;

Rénovation du système de ventilation

École primaire Twin Oaks ATTENDU QUE la firme de génie mécanique Bouthillette Parizeau inc., retenue pour préparer les plans et superviser les travaux de rénovation à l'école primaire Twin Oaks, avait présenté son offre de services en même temps que ses honoraires professionnels de 72 100,01 \$, avant les taxes;

CC-230116-MR-0072

ATTENDU QUE, compte tenu de la structure actuelle de l'immeuble, des frais supplémentaires ont été engagés en raison de la complexité accrue du projet, ce qui a eu des répercussions sur l'estimation finale des honoraires professionnels;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels de la firme Bouthillette Parizeau inc. sont passés de 72 100,01 \$, avant les taxes, ou 77 065,36 \$, taxes nettes, à 108 488,08 \$, avant les taxes, ou 115 959,38 \$, taxes nettes, en raison de ces frais supplémentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'augmentation des honoraires professionnels de la firme Bouthillette Parizeau inc. qui sont passés de 72 100,01 \$, avant les taxes, ou 77 065,36 \$, taxes nettes, à 108 488,08 \$, avant les taxes, à 115 959,38 \$, taxes nettes;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document relatif aux honoraires professionnels indiqués ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

4.6.2 Architecture – nouvelle école à Saint-Lin-Laurentides

En réponse à une question de la vice-présidente, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fait savoir que, comme pour les honoraires pour services d'architecture, les honoraires pour services de génie mécanique et électrique font aussi l'objet d'une estimation. Celle-ci est fournie lorsqu'un projet est soumis au ministère de l'Éducation (MEQ) et les honoraires sont ensuite révisés avant le lancement de l'appel d'offres pour tenir compte des éléments qui n'étaient pas connus au départ. Les honoraires professionnels sont régis par le MEQ.

Honoraires professionnels
Architecture

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210331-MR-0086 approuvant la liste des firmes professionnelles retenues pour réaliser la construction d'une nouvelle école dans la région de Lanaudière;

Nouvelle école à
Saint-Lin-Laurentides

ATTENDU QUE la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc., retenue pour fournir les services d'architecture dans le cadre de ce projet, avait présenté ses honoraires professionnels de 892 601,10 \$, avant les taxes, ou 954 072,31 \$, taxes nettes, tels qu'approuvés par le conseil des commissaires par voie de résolution n° CC-211114-MR-0040;

CC-230116-MR-0073

ATTENDU QUE des frais supplémentaires ont été engagés en raison de l'estimation finale mise à jour des coûts de construction, ce qui a eu des répercussions sur l'estimation des honoraires professionnels;

ATTENDU ces frais supplémentaires, les honoraires professionnels de la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc. sont passés de 892 601,10 \$, avant les taxes, ou 954 072,31 \$, taxes nettes, à 1 066 421,86 \$, avant les taxes, ou 1 139 863,67 \$, taxes nettes;

IL EST RECOMMANDÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'augmentation des honoraires professionnels présentés par la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc. qui sont passés de 892 601,10 \$, avant les taxes, ou 954 072,31 \$, taxes nettes, à 1 066 421,86 \$, avant les taxes, ou 1 139 863,67 \$, taxes nettes;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document relatif aux honoraires professionnels indiqués ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

4.6.3 Génie mécanique et électrique – nouvelle école à Saint-Lin-Laurentides

Honoraires professionnels
Génie mécanique
et électrique

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210331-MR-0086 approuvant la liste des firmes professionnelles retenues pour réaliser la construction d'une nouvelle école dans la région de Lanaudière;

Nouvelle école à
Saint-Lin-Laurentides

ATTENDU QUE la firme Bouthillette Parizeau inc., retenue pour fournir les services de génie mécanique et électrique dans le cadre de ce projet, avait présenté ses honoraires professionnels de 377 154,00 \$, avant les taxes, ou 403 127,65 \$, taxes nettes, tels qu'approuvés par le comité exécutif par voie de résolution n° EC-210820-MR-0009;

CC-230116-MR-0074

ATTENDU QUE des frais supplémentaires ont été engagés en raison de l'estimation finale mise à jour des coûts de construction, ce qui a eu des répercussions sur l'estimation des honoraires professionnels;

ATTENDU ces frais supplémentaires, les honoraires professionnels de la firme Bouthillette Parizeau inc. sont passés 377 154,00 \$, avant les taxes, ou 403 127,65 \$, taxes nettes, à 448 181,84 \$, avant les taxes, ou 479 047,00 \$, taxes nettes;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'augmentation des honoraires professionnels présentés par la firme Bouthillette Parizeau inc., qui sont passés de 377 154,00 \$, avant les taxes, ou 403 127,65 \$, taxes nettes, à 448 181,84 \$, avant les taxes, ou 479 047,00 \$, taxes nettes;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document relatif aux honoraires professionnels indiqués ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

5.0 Période de questions

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications confirme qu'il n'y a aucune question.

6.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 12 h 42

PROCHAINE SÉANCE → ORDINAIRE → 22 février 2023